



Entreprise
Effectif
Adresse
Code postal
Tél.
Courriel
Secteur d'activité
Ville
N° siret
Date des prochaines élections du CSE
Adresse de facturation (si différentes ou paiement opco)
Nom du DRH ou du responsable formation (si formation SSCT)
Tél.
Courriel
Thème de la formation choisie (un bulletin par thème)
Date de la session
Ville sélectionnée



LISTE DES PARTICIPANTS

Nous inscrivons les élus suivants à la session de formation indiquée ci-dessus
(le courriel de chaque participant est impératif pour recevoir vos convocations).

• Nom & Prénom	Mandat
Tél. portable	Courriel
Montant € x	Jours : €
• Nom & Prénom	Mandat
Tél. portable	Courriel
Montant € x	Jours : €
• Nom & Prénom	Mandat
Tél. portable	Courriel
Montant € x	Jours : €
Fait à	
Le	
Nom, prénom et mandat (RP) ou fonctions (direction) du signataire.	

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'inscription à une formation implique l'acceptation complète sans réserve des présentes conditions générales. Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse du responsable d'Atlantes, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. Le cabinet d'avocats d'Atlantes est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 52 968 75, agréé pour la formation économique des élus du CSE sous le numéro 2016-08-19-002 en préfecture d'île de France.

Règlement par un organisme désigné par le client - En cas de paiement effectué par un organisme désigné par le client, il appartient au bénéficiaire de procéder à la demande de prise en charge et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Le client reste en tout état de cause responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire. En cas de prise en charge partielle par l'organisme payeur, le client sera facturé du reliquat.

Report d'une formation - Dans le cas où le nombre de participants à un stage est pédagogiquement insuffisant, le prestataire se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue sans que le client ne puisse prétendre à indemnisation à quelque titre que ce soit.

Responsabilité - La responsabilité du prestataire ne pourra être mise en cause dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers et/ou aux propriétaires des locaux mis à disposition par le prestataire ou par les participants aux stages pendant la durée des sessions de formation.

Attestation de présence - L'attestation de participation au stage est adressée, sur demande, à l'issue de la formation.

Cas d'empêchement - En cas d'empêchement majeur, vous avez la possibilité de vous faire remplacer par un collègue. Toute annulation doit être faite par écrit au moins 15 jours ouvrés avant le début du stage. En cas d'annulation parvenue entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début du stage, les frais s'élèvent à 50 % du montant de la facture. Moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, nous conservons 100 % du montant de la facture. Toute demande de report est considérée comme une annulation.

Contestation - Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le tribunal de Paris.

Données personnelles - En validant votre inscription, vous acceptez que les informations recueillies soient enregistrées afin de vous rendre le service demandé. Notre Politique de confidentialité est disponible sur notre site internet www.atlantes.fr